

RÈGLEMENT DE JEU

« Jeu de l'automne avec Carolin »

ARTICLE 1

LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Nineteen Groupe, Société à Responsabilité Limitée au capital de 37.500 euros, immatriculée au RCS de Nanterre, sous le n°448 069 534, dont le siège social est au 50 route de la reine à Boulogne Billancourt (92100), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, organise pour la société Carolin (Bolton Group) du 22 septembre au 3 octobre 2016 un jeu gratuit, sans obligation d'achat, disponible sur la page Facebook « Carolin, les astuces de Caroline » accessible à l'adresse url suivante : <http://facebook.com/carolin.officiel/>.

ARTICLE 2

CHAMP D'APPLICATION

Le Jeu sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure physique résidant en France Métropolitaine à l'exception du personnel de la Société organisatrice et des membres des Sociétés partenaires de l'opération ainsi que de leurs familles (ascendants, descendants, époux).

Il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide pour participer. Il est également nécessaire d'avoir un compte (gratuit à la date du dépôt de ce règlement) sur le site Facebook (dont l'adresse URL est www.facebook.com).

Le Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. La Société organisatrice décharge donc Facebook de toute responsabilité par rapport à ce jeu.

S'il s'avère qu'un Participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux ou déloyaux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de la Société Organisatrice ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis

de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque Participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

ARTICLE 3

MÉCANISME DU JEU

Pour participer au jeu, il suffit de :

- Se connecter sur la page Facebook accessible à l'adresse url suivante:
<https://facebook.com/carolin.officiel/>
- Lancer l'application nommée « Jeu de l'automne avec Carolin »
- Renseigner ses coordonnées : nom, prénom, adresse mail et accepter le règlement.
- Participer au jeu sur le modèle d'une mécanique match-3 : créer un maximum de combinaisons de 3 produits Carolin similaires. Le joueur aura un temps imparti pour jouer et devra réaliser le meilleur score possible dans ce temps imparti.
- Le jouer peut rejouer autant de fois qu'il le souhaite mais seul son meilleur score sera pris en compte.

A l'issue du jeu, un tirage au sort sera effectué sous le contrôle de la SCP Simonin – Le Marec – Guerrier, Huissiers de Justice Associés à Paris et désignera 50 gagnants parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions du jeu.

Nota Bene : les 10 personnes ayant réalisé les 10 meilleurs scores à l'issue du jeu verront leurs chances multipliées par 10 lors du tirage au sort.

ARTICLE 4

LOTS OFFERTS

- 10 produits Carolin lingettes sols antibactériennes, d'une valeur commerciale unitaire de 3,95€ TTC (trois euros quatre-vingt-quinze centimes) soit une dotation d'une valeur totale de 39,50€ TTC (trente-neuf euros cinquante centimes).

- 10 produits Carolin concentré savon noir fleur d'oranger, d'une valeur commerciale unitaire de 2,90€ TTC (deux euros quatre-vingt-dix centimes) soit une dotation d'une valeur totale de 29€ TTC (vingt-neuf euros).
- 10 produits Carolin pistolet citron, d'une valeur commerciale unitaire de 2,90€ TTC (deux euros quatre-vingt-dix centimes) soit une dotation d'une valeur totale de 29€ TTC (vingt-neuf euros).
- 10 produits Carolin bidon lavant brillant, d'une valeur commerciale unitaire de 2,89€ (deux euros quatre-vingt-neuf centimes) soit une dotation d'une valeur totale de 28,90€ TTC (vingt-huit euros quatre-vingt-dix centimes)

10 produits Carolin lingettes bicarbonate, d'une valeur commerciale unitaire de 2,10€ TTC (deux euros dix centimes) soit une dotation d'une valeur totale de 21€ TTC (vingt-et-un euros).

Soit une valeur totale de 147,40€ TTC (cent quarante-sept euros quarante centimes).

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

La Société Organisatrice pourra remplacer le prix annoncé par un prix de valeur équivalente en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

La responsabilité de la Société Organisatrice se limite à la seule offre de ces lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir lors de leur utilisation.

ARTICLE 5

RETRAIT DU LOT

Les gagnants seront contactés par e-mail, sous un délai de 10 jours après la fin du jeu (entre le 4 octobre et le 14 octobre 2016). Les gagnants disposeront d'un délai d'une semaine après réception du mail les avertissant de leur gain pour communiquer leur adresse postale à la société organisatrice par retour de mail. Passé ce délai, ils perdraient le bénéfice de leur lot sans recours possible et le lot serait attribué à un nouveau gagnant.

Les lots seront envoyés aux gagnants à l'adresse qu'ils auront indiquée dans ce mail sous un délai de 8 semaines maximum. En tout état de cause Nineteen Groupe se réserve la possibilité au préalable de vérifier l'identité des gagnants avant l'envoi de leurs gains.

Nineteen Groupe ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas d'adresse saisie de manière erronée ou incomplète. Nineteen Groupe décline toute responsabilité du fait d'une erreur d'acheminement des dotations, de la perte de ceux-ci ou de l'impossibilité de contacter le gagnant par les services postaux. Les lots gagnés ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun échange et d'aucun remboursement.

ARTICLE 6

CONTRÔLES ET RÉSERVES

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération.

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés et d'un dépôt d'avenant au présent règlement au sein de l'étude d'huissiers mentionnée à l'article 7.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement de l'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, aux coupures de courant empêchant un internaute de remplir les conditions nécessaires avant la date limite et plus généralement aux risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, à l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et aux risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice informe que, compte-tenu des caractéristiques du réseau Internet (comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers), elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

En cas de litige, un justificatif peut être demandé. La participation au jeu est strictement personnelle. La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement complet pourra être obtenu à titre gratuit (remboursement de timbre au tarif lent de la Poste en vigueur) en écrivant à : Société Nineteen Groupe, 50 route de la reine, 92100 Boulogne Billancourt.

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation

des Tribunaux compétents de Paris.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/78 (article 17), les participants disposent d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données les concernant, en écrivant à :

Société Nineteen Groupe
50 route de la reine
Boulogne Billancourt (92100)

ARTICLE 7

Le présent règlement est déposé en l'étude de :

**SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
54 rue Taitbout 75009 PARIS**

à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.